

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Tronville-en-Barrois
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 21 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Daniel BRIAT, maire.

Présents : BARBIERI Claudine, BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, COLSON Cynthia, DUBOY ISABELLE, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, VARNIER Cathie

Représentés : UZUN Sinan par CAUSIN Coralie

Secrétaire : Madame VARNIER Cathie

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.
La séance est ouverte.

2020_020 - Accueil Collectif de Mineurs : règlement intérieur - tarification					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>14</i>	<i>14+1</i>	<i>14</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'augmenter les tarifs de l'accueil collectif de mineurs,
- de regroupe deux tranches de quotient familial en une seule tranche, à savoir les tranches 701/100 et Sup 1000 deviennent Sup 700
- d'appliquer les tarifs à la journée ou un forfait à la semaine,
- de ne pas augmenter les tarifs garderie.
- de valider le règlement intérieur.

Les tarifs applicables au 01/10/2020 sont les suivants :

TRONVILLOIS ET ENFANTS SCOLARISES A TRONVILLE

QUOTIENT FAMILIAL	NB ENFANT	TARIF HORAIRE	TARIF POUR UNE JOURNEE	TARIF POUR UNE SEMAINE
0/550	1er enfant	1,26	10,08	49
	2ème enfant	1,1	8,8	41,8
551/700	1er enfant	1,32	10,56	51,2
	2ème enfant	1,14	9,12	43,8
SUP 700	1er enfant	1,35	10,8	52,8
	2ème enfant	1,15	9,2	44,8

Pour info prix repas 2,85 € TTC inclus dans la tarification

EXTERIEURS

QUOTIENT FAMILIAL	NB ENFANT	TARIF HORAIRE	TARIF POUR UNE JOURNEE	TARIF POUR UNE SEMAINE
0/550	1er enfant	1,9	15,2	74,6
	2ème enfant	1,75	14	68,2
551/700	1er enfant	1,95	15,6	76,6

	2ème enfant	1,79	14,32	69,8
	1er enfant	2,06	16,48	80,4
SUP 700	2ème enfant	1,88	15,04	73,6

Pour info prix repas 2,85 € TTC inclus dans la tarification

2020_021 - COVID - Confinement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	15	0	0	0

En raison de la COVID 19 et de la période de confinement, il convient de procéder à des remboursements de réservations de la salle des fêtes ainsi que de tickets de cantine et garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les remboursements suivants :

Remboursement de tickets de cantine et garderie à Mme Pauline POETTE, dont les enfants ne sont plus scolarisés à l'école de Tronville en Barrois.

- 18 tickets cantine à 4,72€ soit 84,96 € ainsi que des tickets de garderie du soir, 16 tickets à 1,55€ soit 24,80 € pour un montant total de 109,76 €.

Remboursement de 5 locations de la salle des fêtes :

- Mme Magalie MAUCOURT, location les 11 et 12 juillet 2020, pour un montant de 215 €.
- Mr Alain WILHELM, location les 23 et 24 mai 2020, pour un montant de 217€.
- Mme Jessica BRIAT, location les 25 et 26 juillet 2020, pour un montant de 215 €.
- Mme Françoise ROZELET, location les 13 et 14 juin 2020, pour un montant de 215 €.
- Mme Priscillia LOPEZ-FUEGO, location du 30 octobre au 02 novembre 2020, pour un montant de 215€.

2020_022 - Commissions municipales					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	14	0	1	0

En date du 06 juin 2020, le conseil municipal avait validé la composition des commissions municipales. Suite à la démission de Mme Laure AUBRY et comme le prévoit l'article L270 du Code Electorale, il convient de valider la nouvelle composition des commissions municipales suite à l'élection de Mme Isabelle DUBOY.

Après délibération le conseil municipal valide la nouvelle composition des commissions municipales :

Finances et Projets : Sinan UZUN, Daniel BRIAT, Coralie CAUSIN, Cathie VARNIER, Régis HUSSON, Christell HUMBERT, Cynthia COLSON, Louis GUILLAUME, Jacky PAUL, Christophe POSSIEN, Claudine BARBEIRI, Isabelle DUBOY.

Travaux-Sécurité : Régis HUSSON, Daniel BRIAT, Sinan UZUN, Coralie CAUSIN, Cathie VARNIER, Enzo GRUAUX, Louis GUILLAUME, Gérard LEBLANC, Jacky PAUL, Christophe POSSIEN.

Affaires scolaires, Jeunesse et Communication :Cathie VARNIER, Daniel BRIAT, Sinan UZUN, Coralie CAUSIN, Régis HUSSON, Isabelle DUBOY, Cynthia COLSON, Sabine BOUQUET, Claudine BARBEIRI, Christell HUMBERT, Enzo GRUAUX.

Vie Associative, Sportive et Culturelle :Coralie CAUSIN, Daniel BRIAT, Sinan UZUN, Régis HUSSON, Cathie VARNIER, Christell HUMBERT, Gérard LEBLANC, Christophe POSSIEN, Claudine BARBEIRI, Sabine BOUQUET, Enzo GRUAUX

Patrimoine, Forêt et Environnement :Daniel BRIAT, Sinan UZUN, Coralie CAUSIN, Régis HUSSON, Cathie VARNIER, Gérard LEBLANC, Enzo GRUAUX, Isabelle DUBOY.

Communication :Cathie VARNIER, Daniel BRIAT, Sinan UZUN, Coralie CAUSIN, Régis HUSSON, Cynthia COLSON, Louis GUILLAUME, Isabelle DUBOY.

Solidarité et Santé : Cathie VARNIER, Daniel BRIAT, Sinan UZUN, Coralie CAUSIN, Régis HUSSON, Christell HUMBERT, Sabine BOUQUET

Fêtes et Cérémonies :Coralie CAUSIN, Daniel BRIAT, Sinan UZUN, Régis HUSSON, Cathie VARNIER, Gérard LEBLANC, Sabine BOUQUET, Enzo Gruaux

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020_014 du 06/06/2020

2020_023 - Délégations au Maire					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	15	0	0	0

En date du 06 juin 2020 et en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, par délégation de son conseil municipal, a reçu des attributions pour la durée de son mandat. Des précisions sur certaines délégations (en gras) ont été ajoutées. De plus, il convient de supprimer la délégation sur la réalisation de lignes de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Maire, par délégation de son conseil municipal, reçoit les délégations suivantes pour la durée de son mandat :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 - la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal;
 - la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires **pour un montant de 150 000 €**.
 - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats **pour un montant maximum de 10 000 €**.
 - la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
 - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
 - la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
 - la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1^{er} alinéa)
- * **pour un montant maximum 100 000 €**

- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal.;
- l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020_011 du 06 juin 2020.

2020_024 - C.L.E.C.T.					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	15	0	0	0

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C. du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (C.L.E.C.T.) a été créée entre l'E.P.C.I. et les communes membres.

Le dernier recensement situant la commune de Tronville en Barrois en dessous des 1 499 habitants, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui siègeront à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne 2 membres :

Délégué : Mr Gérard LEBLANC

Suppléant : Mme Isabelle DUBOY

2020_025 - Achat de parcelles					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	15	0	0	0

Après délibération, le conseil municipal décide d'acquérir auprès de Mesdames Anne-Marie LEROY domiciliée à Tronville en Barrois (55310) et Monique THOMSEN domiciliée à Neuilly Plaisance (93360), la parcelle cadastrée AC 161 lieu dit La Croix Ruelle pour une surface de 27 ca au prix de 13,50 € du m² et la parcelle D377 lieu dit A Harmand pour une surface de 9 ares 5 au prix de 1 500 € l'hectare soit 364,50 € pour AC 161 et 142,50 € pour D377.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour mener à bien ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018_027 du 31/08/2018.

2020_026 - Décision modificative					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	15	0	0	0

Après délibération, le conseil municipal valide les décisions modificatives suivantes :

Chapitre 21	Article 2183	Opération 1116	- 4500 €
Chapitre 21	Article 2158	Opération 1605	+ 4500€

2020_027 - Commission Communale des Impôts Directs					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	14	0	1	0

Les articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts prévoient l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission est composée de 7 membres : le maire ou un adjoint délégué et 6 commissaires.

Après délibération le conseil municipal valide la liste ci-dessous

De droit : Mr Daniel BRIAT (Maire) domicilié 15 rue de Maulan 55310 TRONVILLE EN BARROIS

Titulaires :

- UZUN Sinan 74 Grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- HUSSON Régis 19 Rue de Latte 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- GUILLAUME Louis 52 Avenue des Glycines 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- POSSIEN Christophe 8 Rue de la République 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- BARBIERI Claudine 27 Rue de Latte 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- MAUVAIS Christian 49 route Nationale 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- MASELLI Sylvain 5 rue Gallot 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- MINOT Jocelyne 18 grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- PHILIPPE Anne-Marie 21 grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- ODINOT Claude 38 rue des Coquelicots 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- LEBLANC Gérard 47 Bis Route Nationale 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- CAUSIN Coralie 17 Rue de Maulan 55310 TRONVILLE EN BARROIS

Suppléants :

- COLSON Cynthia 26 Grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- BOUQUET Sabine 21 Avenue des Glycines 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- PAUL Jacky 28 Rue des Chalets 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- MAURY Alain La Croix Ste Geneviève 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- BREUIL Alain 8 Grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- THIEBAULT Michel 39 avenue des Acacias 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- FONTAINE Laurent 25 Impasse Blanches Terres 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- DESSE Jean-Pascal 23 Route Nationale 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- DUBOY Isabelle 26 Rue Salvador Allende 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- PHILIPPE Bruno 6 bis Rue de Latte 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- VARINOT Guy 18 Rue des Coquelicots 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- VARNIER Cathie 12 Avenue des Glycines 55310 TRONVILLE EN BARROIS

2020_028 - Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+1	15	0	0	0

Conformément au 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI. Cette commission est en charge de participer à la détermination des valeurs locatives des locaux professionnels.

Après délibération le conseil municipal désigne :

Mr Sinan UZUN résidant 74 Grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS

pour siéger au sein de la CIID.

Questions diverses

Mr BRIAT : une réunion a eu lieu avec la gendarmerie pour la mise en place d'une vidéo protection sur la commune.

Mr HUSSON : la dépose des cercles en béton, Grande Rue, a été réalisée par les agents du Service Technique.

Les travaux AD'AP sont en cours. Certains travaux comme la peinture intérieure de la restauration scolaire seront réalisés par les agents du Service Technique.

Le local sanitaire à la Garenne a été refait (toiture + wc).

Mr LEBLANC : les inscriptions pour les affouages sont en cours.

Mme CAUSIN :

Concours maisons, balcons et façades fleuris : les lots ont été remis.

Annulation de la Journée des Associations liée au COVID (Sera reprogrammée, si possible, début année 2021).

Annulation du repas des Aînés, liée au COVID (voir si reprogrammé début 2021

Illuminations : location de matériel sur 3 ans (Rue de Latte/Gallot/Place de République...).

Mme VARNIER :

Don du sang : 25 personnes

Agent des écoles en disponibilité : remplacement par un agent en CDD sur un an.

Mercredis périscolaires : un sondage a été réalisé auprès des parents. 12 parents intéressés occasionnellement – 9 parents intéressés tous les mercredis – 1 parent intéressé tous les 15 jours.

Structure de jeux au stade : un devis doit nous parvenir.

Protocoles ménage : un protocole a été réalisé pour chaque bâtiment communal, dont les associations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h35

Fait à Tronville-en-Barrois, les jours, mois et an susdits